

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1141

27 mai 2011

SOMMAIRE

CTP Investissement S.à r.l.	54727	Industrial and Commercial Bank of China (Europe) S.A.	54754
CTP Investissement S.à r.l.	54723	JLPA Luxco S.à r.l.	54722
ECIP Agree S.à r.l.	54737	Juria Accounting s.à r.l.	54754
ECIP Elis Sàrl	54737	KBL EPB Monetary Fund	54767
ECIP Europcar S.à r.l.	54738	Loizelle SA	54722
ECIP Italia Sàrl	54738	Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l.	54722
Eldenaer S.à r.l.	54738	Mili Malo, S.à r.l.	54722
ETMF II E Luxco, Sàrl	54742	MM Invest S.à r.l.	54723
Eurazeo Management Lux S.A.	54727	Morgan Stanley Luxembourg International Reinsurance S.A.	54768
Eurazeo Partners B S.C.A., SICAR	54726	N.L.C.-Invest S.A.	54738
Eurazeo Partners B S.C.A., SICAR	54727	Nova Ventures S.à r.l.	54728
Eurazeo Partners S.C.A., SICAR	54727	OCM Luxembourg EPF III Griffin Holdings S.à r.l.	54745
Eurazeo Partners S.C.A., SICAR	54728	OPIT E S.à r.l.	54768
Eurozimmo S.à r.l.	54737	Orelus Privaco S.A.	54744
Family S.A.	54742	Orion Asset Italy III S.à r.l.	54742
Financière des Dahlias Holding S.A.H.	54742	Orion III European 8 S.à r.l.	54742
Financière Victor III S.à r.l.	54745	Oud Thamen Holding S.A.	54754
Financière Victor I S.à r.l.	54745	Oud Thamen Holding S.à r.l.	54754
FTC Futures Fund Sicav	54753	Partnership Investments S.à r.l.	54768
Global Fund Selection Sicav	54753		
Grangeville Participations S.A.	54754		
Grangeville Participations S.A.	54753		

JLPA Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.958.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011036217/11.

(110039819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Loizelle SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 135.808.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mars 2011.

Référence de publication: 2011036239/10.

(110039788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 255.608.678,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 152.796.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2011.

Référence de publication: 2011036256/11.

(110040061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Mili Malo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 114.400.

L'an deux mille onze, le sept janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean-Marie ALBERTINELLI, sans profession, né à Trieux (France), le 21 mai 1960, demeurant à F-54720 Lexy, 9, rue des Tilleuls.

2.- Madame Virginie DI LORENZO, indépendante, né à Mont-Saint-Martin (France), le 14 juin 1966, demeurant à F-54720 Lexy, 9, rue des Tilleuls.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "MILI MALO, S.à r.l.", ayant son siège social à L-4777 Pétange, 1, allée des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 114.400, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 10 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 952 du 16 mai 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social vers L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Marie ALBERTINELLI, Virginie DI LORENZO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 janvier 2011. Relation GRE/2011/408. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 mars 2011.

Référence de publication: 2011036259/38.

(110040076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

**CTP Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MM Invest S.à r.l.).**

Capital social: EUR 229.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.193.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of February,
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Fondations Capital I S.C.A. SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital (société en capital à risque) under the Luxembourg law of June 15, 2004, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129 317, (the Sole Shareholder), represented by its general partner Fondations Capital Management S.A., a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129 318, (the General Partner),

Here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. Fondations Capital I S.C.A. SICAR. is the sole shareholder of the limited liability company MM Invest S.à r.l., with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 153 193, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated April 29, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 1436 of July 13, 2010, whose articles of association have been last amended by a deed of the same notary on November 16, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on December 15, 2010, under number 2749;

II. the Company's share capital is presently set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500.- (twelve thousand five hundred) shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each;

III. the Sole Shareholder currently holds all the shares in the Company.

Now, therefore, the appearing party, acting through their legal representatives, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder of the Company, resolves to change the current name of the Company "MM Invest S.à r.l." to adopt the new following designation "CTP Investissement S.à r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder of the Company, resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 217,000.- (two hundred seventeen thousand euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500.- (twelve thousand five hundred) shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to EUR 229,500.- (two hundred twenty-nine thousand five hundred euros), represented by 229,500.- (two hundred twenty-nine thousand five hundred shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, by the issuance of 217,000.- (two hundred seventeen thousand) shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) and having the same rights as the existing shares.

Third resolution

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares that it subscribes to 217,000.- (two hundred seventeen thousand) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) and having the same rights as the existing shares, in the Company, and it fully pays it up by a contribution in cash having a value of EUR 21,700,000.- (twenty-one millions seven hundred thousand euros), which is evidenced to the notary by a blocking certificate (the Cash Contribution).

The amount of the Cash Contribution is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The contribution to the Company, in a total amount of EUR 21,700,000.- (twenty-one millions seven hundred thousand euros), is allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 217,000.- (two hundred seventeen thousand euros) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) an amount of EUR 21,483,000 (twenty-one millions four hundred eighty-three thousand euros) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the articles 4 and 6 of the Articles in respect of the Company's name and share capital in order to reflect the above changes and resolves that such articles shall have the following wording:

“ Art. 4. The Company will have the name “CTP Investissement S.à r.l.”.

“ Art. 6. The share capital is set at EUR 229,500.- (two hundred twenty-nine thousand five hundred euros represented by 229,500.- (two hundred twenty-nine thousand five hundred) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 12 of the Articles in respect of the Management of MM Invest S.à r.l. in reference to the transfer of the registered offices of the two following companies, Fondations Capital I S.C.A. SICAR, the Sole Shareholder of MM Invest S.à r.l., and Fondations Capital Management S.A., the General Partner of Fondations Capital I S.C.A. SICAR, both previously located at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Grand-Duchy of Luxembourg) to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and resolves that such article shall have the following wording:

“ Art. 12. The Company shall be managed by Fondations Capital I S.C.A., SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital (société en capital à risque) under the Luxembourg law of June 15, 2004, having its registered office in the city of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129317, represented by its general partner Fondations Capital Management S.A., a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in the city of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129318, itself represented by its duly appointed representatives The manager needs not to be a shareholder.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any employee of Alter Domus S.à r.l. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shares of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Fondations Capital I S.C.A. SICAR., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois soumis à la loi du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 317, (l'Associé Unique), représentée par son associé commandité Fondations Capital Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129 318, (l'Associé Commandité),

Ici représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée. Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. Fondations Capital I S.C.A. SICAR. est l'associé unique de la société à responsabilité limitée MM Invest S.à r.l., ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153 193, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 29 avril 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1436 du 13 Juillet 2010, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du même notaire en date du 16 novembre 2010, publié auprès du Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 15 décembre 2010, sous le numéro 2749;

II. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500,- (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR un,(un euro) chacune;

III. L'Associé Unique détient à présent toutes les parts sociales de la Société.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-haut, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom actuel de la Société "MM Invest S.à r.l." pour adopter la nouvelle dénomination suivante "CTP Investissement S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 217.000,- (deux cents dix-sept mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500,- (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR un,- (un euro) chacune, à EUR 229.500,- (deux cents vingt-neuf mille cinq cents euros), représenté par 229.500,- (deux cents vingt-neuf mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, par l'émission de 217.000,- (deux cents dix-sept mille euros) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare qu'il souscrit à EUR 217.000,- (deux cents dix-sept mille euros) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société, et la libère intégralement par un apport en numéraire d'une valeur totale de EUR 21.700.000,- (vingt-et-un millions sept cents mille euros) dont la preuve a été fournie au notaire par un certificat de blocage (l'Apport en numéraire).

Le montant total de l'Apport en numéraire est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

L'apport à la Société, pour un montant total de EUR 21.700.000,- (vingt-et-un millions sept cents mille euros), sera alloué comme suit:

(i) un montant de EUR 217.000,- (deux cents dix-sept mille euros) sera alloué au capital social, et

(ii) un montant de EUR 21.483.000,- (vingt-et-un millions quatre cents quatre-vingts trois mille) sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier les articles 4 et 6 des Statuts relatif à la dénomination et au capital social de la Société afin de refléter les changements sus-indiqués et décide que ces articles auront la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination “ CTP Investissement S.à r.l. ».

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 229.500,- (deux cents vingt-neuf mille cinq cents euros), représenté par 229.500,- (deux cents vingt-neuf mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associé unique décide de modifier l'article 12 des Statuts relatif à la gérance de MM Invest S.à r.l. suite au transfert des sièges sociaux des deux sociétés suivantes, Fondations Capital I S.C.A. SICAR, l'Associé Unique de MM Invest S.à r.l., et Fondations Capital Management S.A., l'Associé commandité, situé précédemment au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et décide que cet article aura la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société sera gérée par Fondations Capital I S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois soumise à la loi du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social à Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129317, représentée par son associé commandité Fondations Capital Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129318, lui-même représenté par ses mandataires nommés à cet effet Le gérant ne doit pas obligatoirement être associé.»

Sixième résolution

L'Associé unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne mandat et autorise tout employé de Alter Domus S.à r.l. à procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 5.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'à la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R.UHL, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 02 mars 2011. Relation: LAC/2011/9908. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2011036262/181.

(110040332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Eurazeo Partners B S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurazeo Management Lux S.A.

Laurent Guérineau / Marc Frappier

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2011052798/13.

(110058974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

CTP Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.193.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61412 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011036263/10.

(110040338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Eurazeo Management Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 116.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent Guérineau / Marc Frappier
Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2011052796/11.

(110058961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Eurazeo Partners B S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 125.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurazeo Management Lux S.A.
Laurent Guérineau / Marc Frappier
Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2011052799/13.

(110058975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Eurazeo Partners S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 116.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurazeo Management Lux S.A.
Laurent Guérineau / Marc Frappier
Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2011052800/13.

(110058914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Eurazeo Partners S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 116.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurazeo Management Lux S.A.
Laurent Guérineau / Marc Frappier
Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2011052801/13.

(110058976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Eurazeo Partners S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurazeo Management Lux S.A.
Laurent Guérineau / Marc Frappier
Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2011052802/13.

(110058977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Nova Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 159.366.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Nova Ventures Group Corporation, a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, DE 19901, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, United States of America, under number 4809854,

here represented by Nicolas Thiroux, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Nova Ventures S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin and it may assist, support and provide services of any nature to group companies.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager or shareholder at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager of the Company.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s).

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, Quorum, Majority and Voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Nova Ventures Group Corporation, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000.-(one thousand euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Lucile Makhoulouf, company manager, born in Tripoli (Lebanon) on 30 June 1973, with professional address at 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; and

- Johannes Gerardus Hermanus Dercksen, company manager, born in Zevenaar (The Netherlands) on 12 December 1962, with professional address at 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois de février.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Nova Ventures Group Corporation, une société (corporation) organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Dover, DE 19901, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, sous le numéro 4809854,

ici représentée par Nicolas Thiroux, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège Social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est “Nova Ventures S.àr.l.” (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, non-obstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et elle peut assister, soutenir et fournir des services de toute nature à des sociétés affiliées.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de n'importe quel gérant (ou sur convocation de l'associé unique s'il n'y a qu'un seul associé) au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de n'importe quel gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s).

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative d'un gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Les boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sont distribués aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, par télégramme, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être accordées par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 Décembre 2011.

Souscription et Libération

Nova Ventures Group Corporation, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ EUR 1.000.-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Lucile Makhoulouf, gérante de sociétés, née à Tripoli (Liban) le 30 juin 1973, ayant son adresse professionnelle au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et

- Johannes Gerardus Hermanus Dercksen, gérant de sociétés, né à Zevenaar (Pays Bas) le 12 décembre 1962, ayant son adresse professionnelle au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. THIROUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2011. Relation: LAC/2011/10531. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 mars 2011.

Référence de publication: 2011036270/480.

(110040176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Eurozimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 76, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 154.190.

Les comptes annuels de liquidation de la société au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011052803/11.

(110059185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

ECIP Agree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 858.130,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 139.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent Guérineau / Marc Frappier

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011052805/12.

(110058964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

ECIP Elis Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 353.550,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent Guérineau / Marc Frappier

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011052806/12.

(110058891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

ECIP Europcar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.398.900,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 120.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurazeo Management Lux S.A.
Laurent Guérineau / Marc Frappier
Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2011052807/13.

(110058959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

ECIP Italia Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 803.125,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent Guérineau / Christophe Aubut
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011052808/12.

(110058968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Eldenaer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 216.181,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG COPORATION COMPANY S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2011052809/13.

(110059044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

N.L.C.-Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 56.457.

L'an deux mille onze, le vingt-et-un février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NLC-INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 56.457, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg le 26 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 644 du 12 décembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçus par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 décembre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sara LECOMTE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Annulation de toutes les décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 29 décembre 2010, enregistrée à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010, relation LAC/2010/59972, et ce avec effet au 29 décembre 2010.

2.- Modification du statut de la société qui aura le statut d'une société de participations financières (Soparfi) et ce, avec effet au 29 décembre 2010.

3. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social avec effet au 29 décembre 2010.

Version française

" **Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

Version anglaise

" **Art. 4.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit

of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.”

4. Modification de l'article 1 des statuts avec effet au 29 décembre 2010, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version française:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de NLC-INVEST S.A."

Version anglaise:

" **Art 1.** The company exists under the firm name of NLC-INVEST S.A."

5. Modification de l'article 17 des statuts avec effet au 29 décembre 2010, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version française:

" **Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Version anglaise:

" **Art. 17.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto."

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes, avec effet au 29 décembre 2010:

Première résolution

Les actionnaires rappellent qu'en date du 29 décembre 2010, par acte tenue pardevant Me Joseph Elvinger, la Société avait décidé d'abandonner le statut de Holding de 1929 au profit d'un statut de Société de gestion de patrimoine familial (SPF) tel que défini par la loi du 11 mai 2007. Les actionnaires ont cependant pris acte du fait qu'ils n'avaient pas la qualité d'investisseur éligible et qu'à ce titre, la Société n'avait pas accès au statut de SPF. La Loi du 11 mai 2007 mentionnant en son article 8 que le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines peut prononcer le retrait du bénéfice des dispositions fiscales établi par la présente loi s'il constate que la SPF n'observe pas les dispositions légales, réglementaires ou statutaires la concernant, l'assemblée des actionnaires décide d'annuler toutes les décisions prises lors de l'assemblée générale du 29 décembre 2010, enregistrée à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010, relation: LAC/2010/59972, avec effet au 29 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée de actionnaires décide de modifier le statut de la société qui aura le statut d'une société de participations financières (Soparfi) et ce, avec effet au 29 décembre 2010.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée des actionnaires décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la société, et ce, avec effet au 29 décembre 2010.

" **Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres

obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

Version anglaise:

“ **Art. 4.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.”

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 1^{er} des statuts relatif à la dénomination sociale de la société, avec effet au 29 décembre 2010, pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de NLC-INVEST S.A."

Version anglaise:

“ **Art. 1.** The company exists under the firm name of NLC-INVEST S.A.”

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la Disposition Générale des statuts, c'est-à-dire l'article 17 des statuts, avec effet au 29 décembre 2010, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Version anglaise:

“ **Art. 17.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elle ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 février 2011. Relation: LAC/2011/8704. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Référence de publication: 2011036274/184.

(110040304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

ETMF II E Luxco, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 87.559.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 31 décembre 2010

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société ETMF II E LUXCO, S.à r.l. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de ladite société, à savoir au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour ETMF II E LUXCO, S.à r.l. (en liquidation)

EUROTIME S.A.

Signatures

Le liquidateur

Référence de publication: 2011052811/19.

(110058612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Financière des Dahlias Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 81.795.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011052812/10.

(110058620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Family S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 125.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011052813/10.

(110059050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

**Orion III European 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Orion Asset Italy III S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.010.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of the month of February,

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing at Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twenty-nine thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 29,750.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140853 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Mr Cédric Bless, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 February 2011,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Orion Asset Italy III S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on 20 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 206 of 19 February 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123010 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, of 2 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2456 of 8 October 2008.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the Company's name into "Orion III European 8 S.à r.l."

2 To amend the second paragraph of article one of the Company's articles of incorporation in order to reflect the resolution to be adopted under item 1 of the agenda.

The Shareholder has requested the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the Company's name into "Orion III European 8 S.à r.l."

Second resolution

The Shareholder resolved to amend the second paragraph of article one of the Company's articles of incorporation in order to reflect the above resolution. Said paragraph will from now on read as follows:

"The Company will exist under the name of Orion III European 8 S.à r.l."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire, de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de vingt-neuf mille sept cent cinquante euro (EUR 29.750,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140853 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Cédric Bless, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 16 février 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orion Asset Italy III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de

Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 206, le 19 février 2007 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner en date du 2 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2456, en date du 8 octobre 2008.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de la dénomination sociale de la Société en «Orion III European 8 S.à r.l.».

2 Modification du second alinéa de l'article premier des statuts de la Société afin de refléter la résolution à adopter au point 1 de l'ordre du jour.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier la dénomination de la Société en «Orion III European 8 S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier le second alinéa de l'article premier des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société adopte la dénomination sociale de Orion III European 8 S.à r.l.».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. Bless, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 février 2011 Relation: RED/2011/429. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011036279/100.

(110040281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Orelius Privaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.762.

Il est porté à la connaissance des actionnaires que les décisions suivantes ont été prises à savoir:

1) La Fiduciaire Vincent LA MENDOLA Sàrl, société Immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B-85.775, avec siège social au 64 avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat;

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011052735/15.

(110057736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Financière Victor I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 101.595.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011052814/10.

(110059015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Financière Victor III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 101.596.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011052815/10.

(110059014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

OCM Luxembourg EPF III Griffin Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 159.354.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-third day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L2311 Luxembourg, in the process of being registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S.) of Luxembourg,

Here represented by two of its managers, Mr. Jean-Pierre BACCUS, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg and Mr. Szymon DEC, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "OCM Luxembourg EPF III Griffin Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Justin BICKLE, company manager, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;
 - Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
 - Mr. Jean-Pierre BACCUS, accountant, born on September 14, 1976 in Malmedy, Belgium, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
 - Mr. Szymon DEC, company manager, born on 3 July 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; and
 - Mr. Martin David GRAHAM, lawyer, born on December 7, 1978 in Glasgow, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.
2. The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

- représentée par deux de ses gérants, M. Jean-Pierre BACCUS, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311, L-1946 Luxembourg, et M. Szymon DEC, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «OCM Luxembourg EPF III Griffin Holdings S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition

et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des

valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent (500) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Justin BICKLE, gérant de sociétés, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni;
- M. Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
- M. Jean-Pierre BACCUS, comptable, né le 14 septembre 1976 à Malmedy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311, Luxembourg;
- M. Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; et
- M. Martin David GRAHAM, juriste, né le 7 décembre 1978 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigée en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. BACCUS, S. DEC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} mars 2011. Relation: LAC/2011/9821. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 mars 2011.

Référence de publication: 2011036282/420.

(110039866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

FTC Futures Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 47.021.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FTC FUTURES FUND SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011052816/12.

(110058750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Global Fund Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.035.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLOBAL FUND SELECTION SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011052822/12.

(110058801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Grangeville Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 145.691.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 mars 2011

L'Assemblée prend note de la démission:

- en tant qu'administrateur et en date du 14 juillet 2010, de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

A cet effet, l'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- en tant qu'administrateur et en date du 17 mars 2011, de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

A cet effet, l'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Tiziano Arcangeli, en sa qualité d'administrateur, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011052823/24.

(110058608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Grangeville Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 145.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011052824/12.

(110058611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Industrial and Commercial Bank of China (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 119.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICBC Luxembourg SA

Emilie KAYSER

Référence de publication: 2011052825/11.

(110059158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Juria Accounting s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 148.338.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011052827/10.

(110058738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

**Oud Thamen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Oud Thamen Holding S.A.).**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue de Siggv vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 47.616.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of December

Before US Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Oud Thamen Holding S.A.", a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company"), having its registered office at App. 7, 45, rue Siggv vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 47616 and incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing then in Esch-Sur-Alzette, on April 22, 1994, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 351, on September 22, 1994.

The Company's articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux (aforementioned) on July 14, 1997, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 625 on November 10, 1997 and pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich on February 11, 1998, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 379 on May 26, 1998.

The meeting is opened by Solange Wolter, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairman"),

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The Company's share capital currently amounts to ninety-four thousand Euro (EUR 94,000) represented by two hundred (200) shares of the Company with a par value of four hundred seventy Euro (EUR 470) each.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary.

III. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Consider converting the legal form of the Company into a Luxembourg S.à r.l.;
2. Consider acknowledging the termination of the mandate of the directors of the Company and of the statutory auditor of the Company and to grant them discharge for the execution of their mandate;
3. Consider the full restatement of the Company's Articles of Association;
4. Consider the appointment of the manager of the Company;
5. Consider the creation of eleven different classes of shares namely the ordinary shares, A shares, B shares, C shares, D shares, E shares, F shares, G shares, H shares, I shares and J shares;
6. Consider the conversion of the two hundred (200) shares with a par value of four hundred seventy Euro (EUR 470) each, and an aggregate par value of ninety-four thousand Euro (EUR 94,000) into ninety-four thousand (94,000) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1) each and an aggregate par value of ninety-four thousand Euro (EUR 94,000);
7. Consider the increase of the share capital of the Company by an amount of two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000) in order to raise it from its present amount of ninety-four thousand Euro (EUR 94,000) to two million five hundred ninety-four thousand Euro (EUR 2,594,000) by the issue of:
 - a. two hundred fifty thousand (250,000) A shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, and an aggregate par value of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) (the "A Shares"), together with a A share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-two Euro and twenty-five Cents (EUR 949,592.25);
 - b. two hundred fifty thousand (250,000) B shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, and an aggregate par value of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) (the "B Shares"), together with a B share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-two Euro and twenty-five Cents (EUR 949,592.25);
 - c. two hundred fifty thousand (250,000) C shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, and an aggregate par value of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) (the "C Shares"), together with a C share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-two Euro and twenty-five Cents (EUR 949,592.25);
 - d. two hundred fifty thousand (250,000) D shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, and an aggregate par value of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) (the "D Shares"), together with a D share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-two Euro and twenty-five Cents (EUR 949,592.25);
 - e. two hundred fifty thousand (250,000) E shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, and an aggregate par value of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) (the "E Shares"), together with a E share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-two Euro and twenty-five Cents (EUR 949,592.25);
 - f. two hundred fifty thousand (250,000) F shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, and an aggregate par value of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) (the "F Shares"), together with a F share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-two Euro and twenty-five Cents (EUR 949,592.25);
 - g. two hundred fifty thousand (250,000) G shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, and an aggregate par value of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) (the "G Shares"), together with a G share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-two Euro and twenty-five Cents (EUR 949,592.25);
 - h. two hundred fifty thousand (250,000) H shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, and an aggregate par value of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) (the "H Shares"), together with a H share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-two Euro and twenty-five Cents (EUR 949,592.25);

i. two hundred fifty thousand (250,000) I shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, and an aggregate par value of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) (the “I Shares”), together with a I share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-two Euro and twenty-five Cents (EUR 949,592.25);

i. two hundred fifty thousand (250,000) J shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, (the “J Shares”), together with a J share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-three Euro and six Cents (EUR 949,593.06).

8. Subscription by Friling Holding S.A., a public limited liability company, duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 98564 (“Friling”) to all the A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares, F Shares, G Shares, H Shares, I Shares and J Shares;

All the A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares, F Shares, G Shares, H Shares, I Shares and J Shares will be fully paid up by Friling by the conversion of a portion of the retained earnings of the Company amounting to eleven million nine hundred ninety-five thousand nine hundred twenty-three Euro and thirty-one Cents (EUR 11,995,923.31) (the “Retained Earnings”).

9. Consider the valuation method used to value the Retained Earnings;

10. Consider amending of the Article 6.1 of the Company’s Articles of Association to give it the following content:

“ **6.1. Subscribed share capital.** The share capital is fixed at two million five hundred ninety-four thousand Euro (EUR 2,594,000) represented by:

- ninety-four thousand (94,000) ordinary shares of one Euro (EUR 1) each;
- two hundred fifty thousand (250,000) A shares of one Euro (EUR 1) each;
- two hundred fifty thousand (250,000) B shares of one Euro (EUR 1) each;
- two hundred fifty thousand (250,000) C shares of one Euro (EUR 1) each;
- two hundred fifty thousand (250,000) D shares of one Euro (EUR 1) each;
- two hundred fifty thousand (250,000) E shares of one Euro (EUR 1) each;
- two hundred fifty thousand (250,000) F shares of one Euro (EUR 1) each;
- two hundred fifty thousand (250,000) G shares of one Euro (EUR 1) each;
- two hundred fifty thousand (250,000) H shares of one Euro (EUR 1) each;
- two hundred fifty thousand (250,000) I shares of one Euro (EUR 1) each;
- two hundred fifty thousand (250,000) J shares of one Euro (EUR 1) each;

all fully subscribed and entirely paid up.”;

11. Miscellaneous.

After deliberations, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to convert the Company into a Luxembourg S.à r.l. and thereby change its legal form from its current form of a “société anonyme” to the form of a “société à responsabilité limitée”.

The share capital of the Company as well as its reserves will remain unchanged after this conversion.

The present change of legal status has been decided on basis of an interim balance sheet of the Company as at December 14, 2010.

A copy of the said interim balance sheet, after having been signed “ne varietur” by the shareholders or the proxyholders, and the notary, shall remain attached to the present deed.

Second resolution

As a result of the conversion of the Company into a “société à responsabilité limitée”, the general meeting resolved to acknowledge the termination of the mandate of the directors, namely Mr. Daan Martin, Mr. Nicolas Vainker, and Mr. Arie de Reus, and resolved to grant them discharge for the exercise of their mandate of directors until today.

For the same reason, the general meeting resolved to acknowledge the end of the function of Vainker & Associates S.à r.l., a private limited liability company, with registered office at 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company register, under number B 40994, statutory auditor of the Company, and resolved to grant it discharge for the execution of its mandate until today.

Third resolution

Pursuant to the above change of legal form, the general meeting resolved to fully restate the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial

companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination “Oud Thamen Holding S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital is fixed at ninety-four thousand Euro (EUR 94,000) represented by two hundred (200) shares with a par value of four hundred seventy Euro (EUR 470) each, all fully subscribed and entirely paid up.

For the sake of clarity, “shares” in the present Articles shall include all the shares issued by the Company. As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Share premium

The various shares can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. If different classes of shares are issued, any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the class of share shall remain attached to such class of share.

6.3 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.4 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company’s assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.7 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of each class of shares.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of each class of shares, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30th day of the month of April at 2 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent

(10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Fourth resolution

The general meeting resolved to appoint the following person to the position of manager of the Company:

- Mr. Arie de Reus, born May 19, 1941 in Dordrecht (The Netherlands) and residing at 67, Frilinglei, B-2930 Brasschaat, Belgium.

The above-mentioned person is appointed for an unlimited duration and with power to bind the company by his sole signature.

Fifth resolution

The general meeting resolved to create eleven different classes of shares namely the ordinary shares, A shares, B shares, C shares, D shares, E shares, F shares, G shares, H shares, I shares and J shares.

Sixth resolution

The general meeting resolved to convert the two hundred (200) shares with a par value of four hundred seventy Euro (EUR 470) each, and an aggregate par value of ninety-four thousand Euro (EUR 94,000) into ninetyfour thousand (94,000) Ordinary Shares with a par value of one Euro (EUR 1) each and an aggregate par value of ninety-four thousand Euro (EUR 94,000).

Seventh resolution

The general meeting resolved to increase the Company's share capital to the extent of two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000) in order to raise it from its present amount of ninety-four thousand Euro (EUR 94,000) to two million five hundred ninety-four thousand Euro (EUR 2,594,000) by the issue of:

- a. the two hundred fifty thousand (250,000) A Shares together with a A share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-two Euro and twenty-five Cents (EUR 949,592.25);
- b. the two hundred fifty thousand (250,000) B Shares together with a B share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-two Euro and twenty-five Cents (EUR 949,592.25);
- c. the two hundred fifty thousand (250,000) C Shares together with a C share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-two Euro and twenty-five Cents (EUR 949,592.25);
- d. the two hundred fifty thousand (250,000) D Shares together with a D share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-two Euro and twenty-five Cents (EUR 949,592.25);
- e. the two hundred fifty thousand (250,000) E Shares together with a E share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-two Euro and twenty-five Cents (EUR 949,592.25);
- f. the two hundred fifty thousand (250,000) F Shares together with a F share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-two Euro and twenty-five Cents (EUR 949,592.25);
- g. the two hundred fifty thousand (250,000) G Shares together with a G share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-two Euro and twenty-five Cents (EUR 949,592.25);
- h. the two hundred fifty thousand (250,000) H Shares together with a H share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-two Euro and twenty-five Cents (EUR 949,592.25);
- i. the two hundred fifty thousand (250,000) I Shares together with a I share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-two Euro and twenty-five Cents (EUR 949,592.25);

j. two hundred fifty thousand (250,000) J Shares together with a J share premium amounting to nine hundred forty-nine thousand five hundred ninety-three Euro and six Cents (EUR 949,593.06).

Intervention - Subscription - Payment

Then appeared Friling Holding S.A., a public limited liability company, duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 98564 (“Friling”)

here represented by Régis Galiotto, notary’s clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by Friling on December 14, 2010.

Said proxy signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Friling through its proxyholder declares to subscribe to all the A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares, F Shares, G Shares, H Shares, I Shares and J Shares with their respective share premium and to fully pay them up by means of a conversion consisting in the Retained Earnings.

The total value of such conversion, which is declared to be of eleven million nine hundred ninety-five thousand nine hundred twenty-three Euro and thirty-one Cents (EUR 11,995,923.31) by Friling, and whose valuation is accepted by the Company, is subject to an independent auditor’s report, established by “Audit Conseil Services S.à r.l.”, a private limited liability company, duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 283, Route d’Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 142685, which report concludes as follows:

Conclusion

“Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the valuation made of the Retained Earnings, which corresponds at least to the value of the shares to be issued to the Shareholders of the Company.

“Audit Conseil Services S.à r.l.”

Such report, being initialed «ne varietur» shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Eighth resolution

Pursuant to the above restatement and increase of capital, the general meeting resolves to amend Article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **6.1. Subscribed share capital.** The share capital is fixed at two million five hundred ninety-four thousand Euro (EUR 2,594,000) represented by:

- ninety-four thousand (94,000) ordinary shares of one Euro (EUR 1) each;
 - two hundred fifty thousand (250,000) A shares of one Euro (EUR 1) each;
 - two hundred fifty thousand (250,000) B shares of one Euro (EUR 1) each;
 - two hundred fifty thousand (250,000) C shares of one Euro (EUR 1) each;
 - two hundred fifty thousand (250,000) D shares of one Euro (EUR 1) each;
 - two hundred fifty thousand (250,000) E shares of one Euro (EUR 1) each;
 - two hundred fifty thousand (250,000) F shares of one Euro (EUR 1) each;
 - two hundred fifty thousand (250,000) G shares of one Euro (EUR 1) each;
 - two hundred fifty thousand (250,000) H shares of one Euro (EUR 1) each;
 - two hundred fifty thousand (250,000) I shares of one Euro (EUR 1) each;
 - two hundred fifty thousand (250,000) J shares of one Euro (EUR 1) each;
- all fully subscribed and entirely paid up.

For the sake of clarity, “shares” in the present Articles shall include

all the shares issued by the Company. As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand three hundred Euros (5,300.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Oud Thamen Holding S.A." (ci-après la «Société»), avec siège social au App. 7, 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47616, et constituée suivant un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, en date du 22 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 351, le 22 septembre 1994.

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte de Maître Jacques Delvaux (précité), en date du 14 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 625 en date du 10 novembre 1997 et par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 février 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 379 en date du 26 mai 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée étant constituée, le Président a déclaré et a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société a un montant actuel de quatrevingt-quatorze mille Euros (EUR 94.000), divisé en deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent soixante-dix Euros (EUR 470) chacune.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Considérer la modification de la forme juridique de la Société en S.à r.l. luxembourgeoise;
2. Considérer la reconnaissance de la fin du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat;
3. Considérer la refonte totale des statuts de la Société;
4. Considérer la nomination du gérant de la Société;
5. Considérer la création de onze classes de parts sociales différentes à savoir les parts sociales ordinaires, les parts sociales A, les parts sociales B, les parts sociales C, les parts sociales D, les parts sociales E, les parts sociales F, les parts sociales G, les parts sociales H, les parts sociales I et les parts sociales J;
6. Considérer la conversion des deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent soixante-dix Euros (EUR 470) chacune, et d'une valeur nominale totale de quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 94.000) en quatre-vingt-quatorze mille (94.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, et d'une valeur nominale totale de quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 94.000);
7. Considérer l'augmentation du capital de la Société à concurrence de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 94.000) à deux millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 2.594.000) par l'émission de:
 - a. deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et d'une valeur nominale totale de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000), (les «Parts Sociales A») avec une prime d'émission A de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros vingt-cinq Cents (EUR 949,592.25);
 - b. deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et d'une valeur nominale totale de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000), (les «Parts Sociales B») avec une prime d'émission B de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros vingt-cinq Cents (EUR 949,592.25);

c. deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et d'une valeur nominale totale de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000), (les «Parts Sociales C») avec une prime d'émission C de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros vingt-cinq Cents (EUR 949,592.25);

d. deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et d'une valeur nominale totale de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000), (les «Parts Sociales D») avec une prime d'émission D de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros vingt-cinq Cents (EUR 949,592.25);

e. deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et d'une valeur nominale totale de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000), (les «Parts Sociales E») avec une prime d'émission E de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros vingt-cinq Cents (EUR 949,592.25);

f. deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et d'une valeur nominale totale de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000), (les «Parts Sociales F») avec une prime d'émission F de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros vingt-cinq Cents (EUR 949,592.25);

g. deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et d'une valeur nominale totale de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000), (les «Parts Sociales G») avec une prime d'émission G de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros vingt-cinq Cents (EUR 949,592.25);

h. deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et d'une valeur nominale totale de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000), (les «Parts Sociales H») avec une prime d'émission H de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros vingt-cinq Cents (EUR 949,592.25);

i. deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et d'une valeur nominale totale de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000), (les «Parts Sociales I») avec une prime d'émission I de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros vingt-cinq Cents (EUR 949,592.25);

j. deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et d'une valeur nominale totale de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000), (les «Parts Sociales J») avec une prime d'émission J de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-treize Euros six Cents (EUR 949,593.06);

8. Souscription par Friling Holding S.A., une société anonyme, dûment constituée et existant conformément aux lois luxembourgeoises, avec siège social au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 98564 («Friling») à toutes les Parts Sociales A, Parts Sociales B, Parts Sociales C, Parts Sociales D, Parts Sociales E, Parts Sociales F, Parts Sociales G, Parts Sociales H, Parts Sociales I et Parts Sociales J;

Toutes les Parts Sociales A, Parts Sociales B, Parts Sociales C, Parts Sociales D, Parts Sociales E, Parts Sociales F, Parts Sociales G, Parts Sociales H, Parts Sociales I et Parts Sociales J seront entièrement libérées par Friling par la conversion d'une partie des profits reportés de la Société s'élevant à onze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent vingt-trois Euros et trente et un Cents (EUR 11.995.923,31) (les «Profits Reportés»);

9. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur des Profits Reportés;

10. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6.1. Capital social souscrit.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 2.594.000) représenté par:

- quatre-vingt-quatorze mille (94.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»);

- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;

- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;

- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;

- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;

- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;

- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;

- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;

- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;

- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;

- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;

toutes entièrement souscrites et libérées.»

11. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de transformer la Société en S.à r.l. luxembourgeoise et a de ce fait accepté de modifier sa forme juridique actuelle de «société anonyme» pour celle de «société à responsabilité limitée».

Le capital social de la Société ainsi que ses réserves resteront inchangées après la conversion de la Société.

Le présent changement de forme sociale a été décidé sur la base des comptes intermédiaires de la Société au 14 décembre 2010.

Une copie desdits comptes intermédiaires, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par le notaire, sera annexée au présent acte.

Seconde résolution

Suite à la conversion de la Société en une «société à responsabilité limitée», l'assemblée générale a décidé de reconnaître la fin du mandat des administrateurs, à savoir M. Daan Martin, M. Nicolas Vainker et M. Arie de Reus et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat d'administrateurs jusqu'à ce jour.

Dans la même manière, l'assemblée générale a décidé de reconnaître la fin du mandat de Vainker & Associates S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40994, commissaire aux comptes de la Société, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

En accord avec le changement de forme juridique ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de reformuler entièrement les statuts de la Société de façon à ce que ceux-ci aient la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertible et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Oud Thamen Holding S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée dans la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 94.000) représenté par deux cent (200) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent soixante-dix Euros (EUR 470) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Dans un but de clarté, les «parts sociales» dans les présents statuts comprennent toutes les parts sociales émises par la Société. Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Prime d'émission

Les parts sociales peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, soumises aux obligations légales et aux dispositions des présents statuts. Si différentes classes de parts sociales sont émises, tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale d'une classe de parts sociales restera attaché à cette classe de parts sociales.

6.3 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.4 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.5 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptible d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.6 Responsabilité des gérants

Le(s) gérants ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié des parts sociales de chaque classe.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts des parts sociales de chaque classe, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le trentième jour du mois d'avril à 14 heure. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et unième jour du mois de décembre de chaque année.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer la personne suivante à la fonction de gérant de la Société:

- M. Arie de Reus, né le 19 mai 1941, à Dordrecht, Pays-Bas et demeurant au 67, Frilinglei, B-2930 Brasschaat, Belgique.

La personne susvisée est nommée pour une durée indéterminée et a le pouvoir d'engager la Société par sa signature individuelle.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de créer onze classes de parts sociales différentes à savoir les parts sociales ordinaires, les parts sociales A, les parts sociales B, les parts sociales C, les parts sociales D, les parts sociales E, les parts sociales F, les parts sociales G, les parts sociales H, les parts sociales I et les parts sociales J.

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé de convertir les deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent soixante-dix Euros (EUR 470) chacune, et d'une valeur nominale totale de quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 94.000)

en quatre-vingt-quatorze mille (94.000) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, et d'une valeur nominale totale de quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 94.000).

Septième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 94.000) à deux millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 2.594.000) par l'émission de:

- a. deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales A avec une prime d'émission de Parts Sociales A de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros vingt-cinq Cents (EUR 949,592.25);
- b. deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales B avec une prime d'émission de Parts Sociales B de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros vingt-cinq Cents (EUR 949,592.25);
- c. deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales C avec une prime d'émission de Parts Sociales C de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros vingt-cinq Cents (EUR 949,592.25);
- d. deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales D avec une prime d'émission de Parts Sociales D de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros vingt-cinq Cents (EUR 949,592.25);
- e. deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales E avec une prime d'émission de Parts Sociales E de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros vingt-cinq Cents (EUR 949,592.25);
- f. deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales F avec une prime d'émission de Parts Sociales F de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros vingt-cinq Cents (EUR 949,592.25);
- g. deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales G avec une prime d'émission de Parts Sociales G de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros vingt-cinq Cents (EUR 949,592.25);
- h. deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales H avec une prime d'émission de Parts Sociales H de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros vingt-cinq Cents (EUR 949,592.25);
- i. deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales I avec une prime d'émission de Parts Sociales I de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros vingt-cinq Cents (EUR 949,592.25);
- j. deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales J avec une prime d'émission de Parts Sociales J de neuf cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-treize Euros six Cents (EUR 949,593.06).

Souscription - Paiement

Friling Holding S.A., une société anonyme, valablement constituée et existant valablement conformément aux lois luxembourgeoises, avec siège social au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 98564 («Friling»)

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par Friling, le 14 décembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Friling, par le biais de son mandataire, a déclaré souscrire à toutes les Parts Sociales A, Parts Sociales B, Parts Sociales C, Parts Sociales D, Parts Sociales E, Parts Sociales F, Parts Sociales G, Parts Sociales H, Parts Sociales I et Parts Sociales J avec leur prime d'émission respective et entièrement libérées par la conversion des Profits Reportés.

La valeur totale de cette conversion, déclarée à onze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent vingt-trois Euros et trente et un Cents (EUR 11.995.923,31) par Friling, dont l'estimation est acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant, ici établi par "Audit Conseil Services S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, dûment constituée et existant conformément aux lois de Luxembourg, ayant son siège sociale au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142685, et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the valuation made of the Retained Earnings, which corresponds at least to the value of the shares to be issued to the Shareholders of the Company.

Audit Conseil Services S.à r.l.»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Huitième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1. Capital social souscrit.** Le capital social est fixé deux millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 2.594.000) représenté par:

- quatre-vingt-quatorze mille (94.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;
 - deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;
 - deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;
 - deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;
 - deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;
 - deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;
 - deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;
 - deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;
 - deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;
 - deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;
 - deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;
- toutes entièrement souscrites et libérées.

Dans un but de clarté, les «parts sociales» dans les présents statuts comprennent toutes les parts sociales émises par la Société. Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ cinq mille trois cents Euros (5.300.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56758. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): p.d. T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011036287/706.

(110039832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

KBL EPB Monetary Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.357.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBL EPB MONETARY FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011052828/12.

(110058792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

OPIT E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.019.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 28 mars 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, 31 décembre 2009.

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011052734/18.

(110058386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Partnership Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.554.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 10 février 2011 que (i) Barclays Capital Holdings Inc. a transféré les 4,221 parts qu'elle détenait dans la société à Preferred Investments S.à r.l. ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Preferred Investments) et (ii) Diversified Finance Investments, LLC a transféré les 15,679 parts qu'elle détenait dans la société à Preferred Investments.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011052736/18.

(110058268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Morgan Stanley Luxembourg International Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 39.013.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration Datées du 4 avril 2011

1. Le Conseil décide de renouveler le mandat de M. Jorge IRAGORRI en tant qu'Administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

Cette décision sera soumise à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

Pour la Société Morgan Stanley Luxembourg International Reinsurance S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011052713/14.

(110057992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.